

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 JUIN 1883.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, sur diverses demandes de Naturalisation ordinaire.

(Voir les nos 81, 88, 90, 104, 111, 121, 124, 127, 129, 136, 146 et 156, session de 1882-1883, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. DEWANDRE, VAN SCHOOR, le Baron T' KINT DE ROODENBEKE, le Baron BETHUNE, BIART, le Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE et CROCQ.

I.

Par M. DEWANDRE, sur la demande du sieur EGIDE-HUBERT BODEWIN, ouvrier au chemin de fer de l'État, à Moresnet (Liège).

MESSIEURS,

Le sieur Bodewin, Egide-Hubert, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Laurensberg (Prusse), le 14 avril 1845.

Il habite la Belgique depuis 1851, à Moresnet, où il est ouvrier au chemin de fer de l'État.

Il a épousé une Allemande, et de ce mariage sont nés quatre enfants encore vivants.

Il a satisfait en Belgique aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables et constatent que sa conduite et sa moralité ont toujours été à l'abri de tout reproche.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 65 voix contre 13.

Votre Commission vous propose d'accueillir cette demande.

II.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN KOLBECHER, fossoyeur en chef au cimetière de la ville de Bruxelles, à Evere.

MESSIEURS,

Le sieur Kolbecher, Jean, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Gohr (Prusse), le 30 juillet 1845.

Il habite la Belgique depuis 1872, et est actuellement jardinier et fossoyeur en chef de la ville de Bruxelles, à Evere.

Il a épousé une Belge, et a satisfait aux lois sur la milice en Prusse.

Les rapports des autorités de Belgique et de son pays natal lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 62 voix contre 16.

Votre Commission vous propose d'accueillir cette demande.

III.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ALEXANDRE-OSCAR RUBE, teinturier, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Rube, Alexandre-Oscar, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Barmen (Prusse), le 19 juillet 1846.

Il habite la Belgique depuis 1852, et est établi à Bruxelles, où il exerce la profession de teinturier.

Il a épousé une Belge et en a plusieurs enfants.

Il a satisfait en Belgique aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 62 voix contre 16.

Votre Commission vous propose d'accueillir cette demande.

IV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur EUGÈNE SCHERGEN, sous-lieutenant au 10^e régiment de ligne, détaché au Ministère de la Guerre, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Schergen, Eugène, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Luxembourg, le 25 novembre 1854.

Il habite la Belgique depuis 1871, année où il s'est engagé comme soldat dans l'armée belge, où il occupe actuellement le grade de sous-lieutenant. Il s'est marié à une Belge.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 67 voix contre 11.

Votre Commission vous propose d'accueillir cette demande.

V.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur NICOLAS-CHARLES-ALBERT WATRIN, professeur de dessin, à Virton.

MESSIEURS,

Le sieur Watrin, Nicolas-Charles-Albert, sollicite la naturalisation ordinaire. Il est né à Colmar, le 18 octobre 1839.

Il habite la Belgique depuis 1871 et réside depuis cette époque à Virton, où il est professeur de dessin. Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine.

Les rapports des autorités lui sont très favorables et constatent qu'il jouit de la considération générale.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 64 voix contre 14.

Votre Commission vous propose d'accueillir cette demande.

VI.

Par M. VAN SCHOOR, sur la demande du sieur HENRI-AUGUSTE HESSEL, commis de banque, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Hessel, Henri-Auguste, employé dans une maison de banque, à Bruxelles, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Francfort-sur-Mein, le 9 janvier 1851.

Il habite la Belgique depuis le mois de janvier 1872. Il résulte des renseignements recueillis, tant en Belgique qu'à l'étranger, que, sous le rapport de sa conduite et de sa moralité, le pétitionnaire ne laisse rien à désirer.

Le sieur Hessel n'a pas contrevenu aux lois sur le service militaire en vigueur dans son pays natal.

Il s'est engagé à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 62 voix contre 16.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

VII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MICHEL KLEPPER, maréchal des logis au 6^e régiment d'artillerie, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Klepper, Michel, maréchal des logis au 6^e régiment d'artillerie, à Anvers, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Monthermé (France), d'un père originaire du Grand-Duché de Luxembourg, le 10 janvier 1859.

Il habite la Belgique depuis 1860 avec ses parents qui, à cette époque, sont venus résider à Limerlé (canton d'Houffalize), où ils exercent les professions de cultivateurs et cabaretiers.

Le sieur Klepper fait partie de l'armée belge comme milicien, et y est parvenu au grade de maréchal des logis.

Les rapports des autorités et de ses chefs lui sont favorables.

Il a pris l'engagement d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement déterminé par la loi.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 65 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

VIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FRANÇOIS-JOSEPH-PIERRE-HUBERT NOTHBORN, comptable, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Nothborn, employé comme agent comptable chez un fabricant d'armes, à Liège, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Aix-la-Chapelle (Prusse), le 17 février 1858.

Il habite la Belgique depuis le 21 avril 1874, et y a satisfait aux lois sur la milice. Il est célibataire, la position qu'il occupe lui permet de subvenir à ses besoins.

Le pétitionnaire s'est engagé à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 63 voix contre 15.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement,

IX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-CORNEILLE VAN T'HOF, professeur de dessin à l'Académie et à l'Athénée royal de Tongres.

MESSIEURS,

Le sieur Van t'Hof sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Maestricht (Pays-Bas), le 25 février 1845.

Il habite la Belgique depuis le 22 janvier 1866 et a contracté mariage avec une femme belge. Plusieurs enfants sont issus de cette union.

Le pétitionnaire qui a satisfait, dans son pays d'origine, aux lois sur le service

militaire, s'est engagé à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 67 voix contre 11.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

X.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur EDOUARD-JOSEPH VILLERS, peintre en bâtiments, à Ougrée (Liège).

MESSIEURS,

Le sieur Villers, maître peintre en bâtiments, à Ougrée (Liège), sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Malmédy (Prusse), le 6 février 1851.

Il habite la Belgique depuis 1861, s'y est marié à une femme belge; plusieurs enfants sont issus de cette union.

Le sieur Villers a satisfait aux lois sur le service militaire dans son pays d'origine. Il a pris l'engagement d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 64 voix contre 14.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XI.

Par M. le baron T'KINT DE ROODENBEKE, sur la demande du sieur LÉOPOLD-JOSEPH BROUTIN, batelier, à Antoing (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Broutin, Léopold-Joseph, batelier, à Antoing, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Mortagne (France), le 20 juillet 1822.

Il habite la Belgique depuis 1867. Son père a résidé pendant les quinze dernières années de sa vie en Belgique, où il est décédé, laissant quatre enfants dont trois sont nés dans le pays; le pétitionnaire seul est né en France, où il s'est marié; il a deux enfants. C'est surtout en Belgique qu'il exerce sa profession de batelier. Il s'engage à payer le droit d'enregistrement. Le pétitionnaire a fourni un document d'après lequel il aurait satisfait à ses obligations de milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai dernier, par 64 voix contre 14.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HUBERT GOERGEN, professeur à l'athénée d'Ath.

MESSIEURS,

Le sieur Goergen, Hubert, professeur à l'athénée d'Ath, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 septembre 1849.

Il habite la Belgique depuis 1868, époque à laquelle il s'est enrôlé dans l'armée belge. Il s'est engagé à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai dernier, par 65 voix contre 13.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JOSSE-JACQUES-EMMANUEL KONING, chef de station au chemin de fer, à Asch (Limbourg).

MESSIEURS,

Le sieur Koning, Josse-Jacques-Emmanuel, chef de station à Asch (Limbourg), sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Sassenheim (Prusse), le 21 juillet 1838.

Il habite la Belgique depuis 1873, il s'y est marié avec une Belge, dont il a deux enfants, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement et à remplir dans son pays d'origine ses obligations quant à la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai dernier, par 69 voix contre 9.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XIV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LOUIS-AUGUSTE-EMILE-FÉLIX LAASMAN, maréchal des logis au 2^e régiment de chasseurs à cheval.

MESSIEURS,

Le sieur Laasman, Louis-Auguste-Emile-Félix, maréchal des logis au 2^e chasseurs à cheval, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Maestricht (Limbourg cédé), le 21 février 1861.

Il habite la Belgique depuis 1872. Il est prêt à acquitter le droit d'enregistrement. Sa mère est Belge.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai dernier, par 68 voix contre 10.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur VICTOR-JOSEPH TILMANT, fabricant, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Tilmant, Victor-Joseph, fabricant, à Saint-Gilles, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Hargnies (France), le 12 septembre 1846.

Il habite la Belgique depuis 1851 ; il a contracté mariage à Braine-L'Alleud et a retenu deux enfants de cette union. Il a satisfait aux lois sur la milice en Belgique et s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai dernier, par 65 voix contre 13.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XVI.

Par M. le Baron BETHUNE, sur la demande du sieur JEAN CATHREIN, surveillant à l'Athénée royal d'Arlon.

MESSIEURS,

Le sieur Cathrein, Jean, surveillant à l'athénée d'Arlon, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 janvier 1854.

Il habite la Belgique depuis 1874, époque à laquelle il a pris inscription à l'université de Gand, où il a suivi les cours de médecine.

Il est fixé à Arlon depuis le 15 août 1881, où il exerce à titre provisoire les fonctions de surveillant à l'athénée ; il sollicite la naturalisation pour obtenir une nomination définitive à ce poste.

Le pétitionnaire produit un certificat de milice de son pays natal.

Il est célibataire.

Il s'engage éventuellement à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités constatent qu'il n'a pas d'antécédents judiciaires connus et que sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai dernier, par 64 voix contre 14.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XVII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-JOSEPH DEFRÈRE,
boulangier, à Rienne (Namur).*

MESSIEURS,

Le sieur Defrère, boulangier, à Rienne (Namur), sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Vireux-Wallerand (France), le 8 février 1837.

Il habite la Belgique depuis 1871.

Il a épousé une femme belge, dont il a quatre enfants; il a concouru au tirage au sort en France en 1857, mais il a obtenu un numéro qui l'a dispensé du service militaire.

Il s'engage éventuellement à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités civiles et judiciaires constatent que la situation du pétitionnaire est prospère et qu'il mérite la considération générale dont il jouit.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 63 voix contre 15.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XXVIII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ILDEFONSE-AUGUSTE MARY,
fermier, à Seloignes (Hainaut).*

MESSIEURS,

Le sieur Mary, cultivateur, à Seloignes (Hainaut), sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Cartignies (France), le 16 août 1819.

Il habite la Belgique depuis le 11 février 1870 et est venu se fixer à la ferme qu'il exploite à Seloignes.

Il a subi la loi de milice en France en 1839.

Il s'est marié en ce pays à une femme née sur le sol belge le 1^{er} octobre 1856. De ce mariage sont issus trois enfants.

Le pétitionnaire a fréquemment changé de domicile avant de s'arrêter à Seloignes, où il est fixé depuis douze ans.

Il s'est engagé à payer le droit d'enregistrement si sa demande est accueillie.

Les rapports des autorités sur sa conduite et sa moralité sont favorables.

Il s'engage éventuellement à payer le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai dernier, par 64 voix contre 14.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XIX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur CHARLES-LÉONARD-ALEXANDRE SQUALARD, ingénieur des mines, à Haine-Saint-Paul (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Squalard, Charles-Léonard-Alexandre, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Valenciennes (France), le 26 juin 1840.

Il habite la Belgique depuis octobre 1860 et s'est marié le 7 août 1866, en France, à une femme d'origine belge, dont il a trois enfants.

Il s'établit d'abord à Quaregnon et est fixé maintenant à Haine-Saint-Paul comme ingénieur des mines.

Il a satisfait en son pays natal aux lois sur la milice.

Il prend l'engagement de solder éventuellement le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités établissent que pour sa conduite et sa moralité, les antécédents du pétitionnaire ne laissent rien à désirer.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai dernier, par 65 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-CHRÉTIEN-HUBERT VAN DEN BERGH, docteur en médecine, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Van den Bergh, Jean-Chrétien-Hubert, docteur en médecine, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Susteren (Limbourg hollandais), le 1^{er} avril 1851.

Il habite la Belgique depuis 1865 suivant ses parents dans leur émigration. Après avoir terminé ses études humanitaires et universitaires, à Bruxelles, il a pratiqué l'art de guérir à Bruxelles et à Saint-Gilles où il réside en ce moment.

Le pétitionnaire résidant en Belgique lors de sa vingtième année n'a pas eu à satisfaire à la milice en Hollande. Il ne fournit pas la preuve qu'il y a satisfait en notre pays.

Il est encore célibataire.

Éventuellement le sieur Van den Bergh payera le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités établissent qu'il est solvable, qu'il n'a pas d'antécédents judiciaires connus et que sa conduite et sa moralité n'ont jusqu'à ce jour donné lieu à aucune remarque défavorable.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai dernier, par 66 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XXI.

Par M. BIART, sur la demande du sieur CHRÉTIEN-HUBERT-NICOLAS BISSCHOPS, jardinier, à Bassenge (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Bisschops, Chrétien-Hubert-Nicolas, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Galoppe (partie cédée du Limbourg), le 6 décembre 1853.

Il habite la Belgique depuis 1871 et est jardinier à Bassenge (Luxembourg). Il a épousé une femme belge. Il a satisfait aux lois de la milice en Hollande et s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 68 voix contre 10.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande du pétitionnaire.

XXII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur NICOLAS BROSIUS, mouleur, à Châtillon (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Brosius, Nicolas, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Berg (Grand-Duché), le 26 octobre 1823.

Il habite la Belgique depuis le 16 mars 1860 et s'est fixé à Châtillon, où il exerce la profession de mouleur. De son mariage avec une Belge sont nés quatre enfants.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine et est exempt du droit d'enregistrement aux termes de la loi du 30 décembre 1853.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 67 voix contre 11.

Votre Commission vous propose à son tour de l'accueillir.

XXIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE-HIPPOLYTE CONTER, sergent-major au régiment des carabiniers, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Conter, Pierre-Hippolyte, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Luxembourg, le 23 janvier 1861.

Il habite la Belgique depuis l'âge de deux ans.

Il s'est engagé dans l'armée belge et est sergent-major au régiment des carabiniers à Bruxelles.

Il s'engage à acquitter les droits stipulés par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 68 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de réserver bon accueil à la demande du pétitionnaire.

XXIV.

Par le même Rapporteur, sur la demande de la demoiselle ISABELLE-LAURE GATTI, directrice de l'école moyenne de l'Etat pour filles et de la section normale d'enseignement moyen, à Bruxelles.

MESSIEURS,

La demoiselle Gatti, Isabelle-Laure, sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle est née à Paris, le 28 juillet 1839.

Elle est venue en Belgique dès l'âge de six ans, soit en 1845, avec ses parents. Elle s'est définitivement fixée dans notre pays depuis 1860 à Bruxelles, où elle est actuellement directrice de l'école moyenne de l'Etat pour filles et de la section normale de l'enseignement moyen.

Les rapports des autorités lui sont des plus favorables. Elle s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 61 voix contre 17.

Votre Commission vous propose de réserver un accueil favorable à la demande de la pétitionnaire.

XXV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur AMÉDÉE-DÉSIRÉ-JOSEPH HUGLO, sculpteur et professeur à l'Académie de Tournai.

MESSIEURS,

Le sieur Huglo, Amédée-Désiré-Joseph, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Lille, le 8 août 1845.

Il habite la Belgique depuis 1875, s'est établi à Tournai, s'y est marié avec une Belge et est père de deux enfants. Le pétitionnaire est sculpteur et professeur à l'Académie de Tournai.

Il a satisfait aux lois militaires dans son pays d'origine.

Il acquittera, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 64 voix contre 14.

Votre Commission vous propose de faire bon accueil à la requête de l'impétrant.

XXVI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur EDOUARD-JOSEPH-QUENTIN POL, boucher et marchand de bestiaux, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Pol, Edouard-Joseph-Quentin, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Valenciennes, le 22 mars 1840.

Il habite la Belgique depuis le mois d'avril 1877 à Bruxelles, où il exerce la profession de boucher.

Il a épousé une femme de nationalité étrangère dont il a deux enfants.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 65 voix contre 13.

Votre Commission vous propose à l'unanimité de ses membres présents d'y réserver le même accueil.

XXVII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PHILIPPE WALSDORFF, ouvrier mouleur, à Châtillon (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Walsdorff, Philippe, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Berg (Grand-Duché de Luxembourg), le 3 février 1826.

Il habite la Belgique depuis le 19 décembre 1859, réside à Châtillon et y exerce la profession de mouleur.

Il a satisfait aux lois sur la milice et peut invoquer le bénéfice de la loi du 30 décembre 1853.

Les rapports des autorités sont excellents.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 68 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de l'accueillir à son tour.

XXVIII.

Par M. le Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE, sur la demande du sieur PAUL BERNHEIM, poissonnier, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Bernheim, Paul, poissonnier, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Nancy, le 8 août 1856.

Il habite la Belgique depuis plus de cinq ans et réside actuellement à Bruxelles. Bernheim est marié et a satisfait en France aux lois sur la milice. Il s'offre, le cas échéant, à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 65 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de l'accueillir également.

XXIX.

Par le même Rapporteur, sur la demande de la demoiselle ESTHER-EVA DAVID, sous-institutrice, à Tournai.

MESSIEURS,

Mademoiselle David, Esther-Eva, sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle est née à Sains (France), le 19 mars 1858.

Elle habite la Belgique depuis son enfance et est actuellement sous-institutrice à Tournai.

Mademoiselle David s'engage à payer les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 63 voix contre 15.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LEHMAN KAHN, chef d'institution à Etterbeek-lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Lehman Kahn, chef d'institution, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Alt-Breisach (Bade), le 9 septembre 1827.

Il habite la Belgique depuis 1855, est marié et père de huit enfants.

Kahn possède deux maisons à Etterbeek, où il demeure actuellement.

Il a satisfait dans son pays aux lois sur la milice et s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 61 voix contre 17.

Votre Commission vous propose de lui faire aussi un accueil favorable.

XXXI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HENRI-ÉDOUARD VILLERS, employé, à Ougrée (Liège).

MESSIEURS,

Le sieur Villers, Henri-Édouard, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Malmedy (Prusse), le 22 juin 1849.

Il habite la Belgique depuis une vingtaine d'années, s'y est marié, et est actuellement employé à la Société des charbonnages d'Ougrée. Villers a satisfait aux lois sur le service militaire.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Il s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 64 voix contre 14.

Votre Commission vous propose également de l'accueillir favorablement.

XXXII.

Par M. CROcq, sur la demande du sieur CLÉMENT-JOSEPH DURIGNEUX, sabotier, à Erquennes (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Durigneux, Clément-Joseph, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Houdain (France), le 6 août 1851.

Il habite la Belgique depuis 1874. Il exerce la profession de sabotier. Il est marié avec une femme belge et n'a pas d'enfants. Il a satisfait en France aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 65 voix contre 13.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XXXIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN GEORGES HEINERMANN, cabaretier et aubergiste, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Heinermann, Jean-Georges, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Vockenhausen (Nassau), le 3 janvier 1837.

Il habite la Belgique depuis 1864. Il exerce la profession de cabaretier-aubergiste et a épousé une femme hollandaise. Il a des enfants. Il a satisfait aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 58 voix contre 20.
Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XXXIV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JACQUES-GÉDÉON LÉONARD, cordonnier, à Rienne (Namur).

MESSIEURS,

Le sieur Léonard, Jacques-Gédéon, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Hargnies (France), le 26 septembre 1818.
Il habite la Belgique depuis 1855.
Il est cordonnier; il est marié à une femme française et a trois enfants. Il a participé au tirage au sort en France.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 64 voix contre 14.
Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XXXV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur DOMINIQUE WAGNER, cordonnier et cultivateur, à Rulles (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Wagner, Dominique, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Sept-Fontaines (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 janvier 1838.
Il habite la Belgique depuis 1862.
Il est cordonnier et cultivateur; il est marié à une femme luxembourgeoise et a deux enfants. Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 67 voix contre 11.
Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

Le Secrétaire,
J. VAN SCHOOR.

Le Président,
B. DEWANDRE.